



La compassion d'un évêque pionnier

Mgr le Bourgeois est l'un des premiers évêques de France à avoir ouvert l'épineux dossier de l'accueil des divorcés remariés dans l'Eglise catholique. En 1971, alors évêque d'Autun, il se trouve devant un curé déchiré de devoir refuser la sépulture chrétienne à une femme divorcée pourtant très pratiquante. « Enterrez-la à l'Eglise, dit l'évêque au curé, j'en prends la responsabilité ». Quelques années plus tard, l'Eglise catholique reconnaîtra à tous les divorcés le droit à des funérailles chrétiennes.

Oser des expériences

En 1976, le même évêque d'Autun envoie une lettre à tous les prêtres de son diocèse pour attirer leur attention sur l'aide qu'ils se doivent d'apporter aux divorcés remariés : la miséricorde pastorale doit primer en tout. Il engage également sa responsabilité d'évêque en demandant d'expérimenter un processus de réadmission à la communion au terme d'une vraie démarche spirituelle et à certaines conditions de justice et de charité envers l'ex-conjoint et les enfants. D'autres évêques, en France et en Allemagne, lui emboîteront le pas pour faire avancer la recherche pastorale sur le terrain et tenter de convaincre Rome de revoir la question.

La pratique de l'orthodoxie

Dans son livre *Divorcés remariés mes frères* (DDB, 1998), Mgr le Bourgeois va encore plus loin. Il demande à ce que l'Eglise catholique s'inspire de la pratique de l'Eglise orthodoxe. En effet, les orthodoxes admettent qu'une nouvelle union puisse être célébrée, sans qu'elle revête pour autant la même signification mystique que le mariage. Ce nouveau lien est célébré après un temps d'épreuve pénitentielle. Ce n'est pas un sacrement, mais il permet au couple de retrouver sa place dans la communauté et de communier à nouveau.

Une pastorale en attente de miséricorde

Paradoxalement Mgr le Bourgeois n'innove pas. Il reprend à son compte une demande formulée par le synode des évêques qui s'était réuni en 1980 sur le thème du couple et de la famille. Une très très large majorité (179 oui contre 20 non et 7 abstentions) avait voté la motion suivante : « Le synode, dans son souci pastoral pour ces fidèles (divorcés remariés) souhaite qu'on se livre à une nouvelle et plus profonde recherche sur ce sujet, en tenant compte également de la pratique des Eglises d'Orient, de manière à mieux mettre en évidence la miséricorde pastorale. » Toute l'Eglise catholique attend encore la réponse à cette requête...

*Thierry Lamboley avec Monique Hébrard
(Croire aujourd'hui)*